

|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\l.wattinne\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\PREF_region_Normandie_RVB.JPG | cid:image012.jpg@01D5097A.7D9A4520 |

Rouen le 12/03/2020

**L'Etat et la Région Normandie viennent en aide aux entreprises normandes impactées par l'épidémie du coronavirus**

**Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, et Hervé Morin, Président de la Région Normandie, ont présenté aujourd’hui, à Saint Etienne du Rouvray, les dispositifs d'accompagnement des entreprises normandes confrontées à des difficultés économiques liées à l'épidémie du coronavirus.**

L’ensemble des mesures annoncées il y a quelques jours par le gouvernement et la Région sont d’ores et déjà mises en œuvre en Normandie.

La mobilisation doit être générale, et il convient de combiner les compétences de chacun pour accompagner les entreprises et soutenir l’activité économique.

Pour agir ensemble il est nécessaire d’avoir une connaissance partagée de la situation.

Les entreprises impactées sollicitent indifféremment les services de l’État et ceux de la Région. Cette dernière, de par sa compétence en matière de développement économique, est donc en première ligne dans l’accompagnement des entreprises subissant une perte d’activité liée à l’épidémie.

Dans un souci de cohérence et de mise en commun des efforts de tous, il a été décidé de faire converger sur une plate-forme commune les sollicitations et informations issues des services et opérateurs de l’État (DRFIP, DIRECCTE, URSSAF, BPI, Banque de France...) et de la Région (ADN, ARME, Direction de l'agriculture…). Ainsi, toutes les entreprises impactées auront la possibilité d’avoir un suivi précis mobilisant toutes les énergies et dispositifs.

Cette unité d’action est le garant d’un soutien efficace et réactif aux difficultés des entrepreneurs normands dans cette période. De plus, cette cellule assurera une veille à l’égard d’entreprises encore faiblement concernées par les conséquences de cette épidémie et qui pourraient se trouver en difficulté dans quelques semaines.

Pour qu’une entreprise puisse bénéficier de ces dispositifs, elle peut saisir, comme elle a l’habitude de le faire jusqu’à présent, la Région, les services de l’État, les opérateurs concernés.

C’est parce que les entreprises savent déjà comment accéder à ces services qu’il a été décidé de ne pas instaurer de numéro unique.

Cette cellule de suivi se réunira deux fois par semaine et proposera un accompagnement adapté à l’entreprise.

Un premier bilan cette semaine fait état de plus d’une centaine de sollicitations, tous objets confondus.

Contacts presse :

Région Normandie :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr

Préfecture de la région Normandie :

Gaelle Reverdy - 06 86 59 40 49 - gaelle.reverdy@seine-maritime.gouv.fr